Solidaires 30

Le journal de l'Union syndicale Solidaires 30

SNABF Solidaires Union SNUI Sud Trésor Solidaires Sud Caisse d'Epargne Sud Conseil Général Sud Crédit Agricole Mutuel Sud Education Sud Etudiants Solidaires Industrie Développement Durable Sud Mairie de Nîmes-SIFP Sud Rail Sud Pompiers Sud Collecte Propreté Urbaine Sud PTT Sud Santé - Sociaux Solidaires Retraité(e)s 30 Sud Transports Urbains Sud Travail Affaires Sociales

N° 16 - mars/avril 2016

Édito…

Les trois journées du mois de mars dans le cadre de la lutte contre le projet de Loi El Khomri ont tenu leur promesse. Tant au niveau national qu'au niveau local, nous avons montré que nous étions présent-es et déterminé-es à ne pas accepter le recul social promis par le gouvernement et le MEDEF.

Le 24 mars, nous étions encore devant la préfecture du Gard à Nîmes pour exiger le retrait de la Loi El Khomri, à l'appel de l'intersyndicale locale.

Le 31 mars, la mobilisation s'annonce massive. Des préavis de grèves ont été déposés dans tous les secteurs : comme par exemple dans le secteur ferroviaire où la fédération SUD-Rail a déposé un préavis de grève du 31 mars au 31 mai. On sent monter la colère des salarié-e-s face à un gouvernement qui prétend nous déposséder des droits qui ont été construits par les luttes.

Au nom de l'austérité, ce sont les salarié-e-s qui payent le plus lourd tribut. La communication du gouvernement veut faire croire que la casse du Code du Travail et la dérégulation du Travail résoudra les problèmes économiques. Or, les avantages donnés au patronat n'ont rien apporté en terme de création d'emplois, alors que l'on a donné 50 milliards dans le cadre du pacte de responsabilité ; chaque année, c'est 60 à 80 milliards d'euros qui s'évaporent avec la fraude fiscale. Les capitalistes nous coûtent chers, pas les salarié-e-s ! Nous ne tolérerons pas que l'on précarise nos droits et que l'on condamne la jeunesse de ce pays à la précarité comme horizon indépassable.

Le 31 mars n'est pas une fin en soi. Au-delà de cette date, se pose la question de la reconduction et de la construction d'une grève générale dans le pays, seule capable de faire céder le gouvernement. C'est à nous de reprendre ce qui nous appartient, ne laissons pas casser nos droits.

Solidaires revendique :

* le retrait de la Loi El Khomri, ni amendable, ni négociable ;
* 32 heures hebdomadaires de travail sans réduction de salaires, ni flexibilité ;
* une augmentation des salaires de 400€ net par mois ;
* un statut protecteur des salarié-es.

Enfin, ***Solidaires*** dénonce la répression envers ce mouvement social et, en particulier, envers la jeunesse qui reste mobilisée.

Une **grève générale** ne se décrète pas. Par contre, elle se construit par la mise en place de grèves reconductibles dans certains secteurs.

Un appel national de syndicalistes de tous horizon, publié sous le titre « on bloque tout ! » a déjà recueilli plus de 500 signatures, pour ne pas s'arrêter au 31 mars et construire un mouvement qui se donne les moyens de gagner.

À nous d'être à l'offensive. À nous d'imposer nos revendications comme les 32 heures par semaine, sans réduction de salaires, ni flexibilité !!!

Alors le 31 on fait grève, et après « ***On bloque tout*** » **!!!**

Solidaires Gard

SOMMAIRE

- P.1, Édito.
- P.2, 3 Loi travail : tous concernés !
- P.4, Décryptage féministe…
- P. 5, Careiron : ça se complique.
- P.6, Mairie de Nîmes, les vacataires en lutte.
- P.6, *la vieille garde.*
- P.7, le syndicalisme sans frontière !
- P.7, urgent d'en sortir !
- P. 8, le DAL 30 en action.

Loi Travail : Public/Privé tous concernés

Dans le projet de Loi Travail présenté par la ministre Myriam El Khomri, on pourrait croire comme on l'entend que cela ne concerne que les salarié-e-s du secteur privé. Or, il n'en est rien ! Quand dans l'Éducation Nationale, les applications de la réforme de Madame la Ministre du Travail ont été présentées devant le Conseil Supérieur de l'Éducation, la fédération Sud Éducation s'est élevée en CSE contre ces mesures rétrogrades qui mettent en danger la santé des élèves apprentis en voulant les faire travailler jusqu'à 40 heures par semaine. Le travail des enfants est réglementé, ce que l'État semble oublier.

De même, le Conseil Commun de la fonction publique du 15 mars avait à son ordre du jour l'application de la Loi El Khomri dans la Fonction Publique, c'est-à-dire dans les trois versants de la Fonction Publique (*État, Hospitalière, Territoriale*). Suite à la mobilisation qui monte contre ce projet de Loi Travail, le Conseil Commun a été reporté *sine die*. Nous avons fait reculer le gouvernement sur ce point.

La contre-attaque de ce gouvernement a consisté à donner, si on peut le dire ainsi, une augmentation des salaires de 1,2% aux fonctionnaires, en expliquant bien que cela avait un coût de 2 milliards d'euros sur le budget de l'État. Cette mesure de mépris, purement électoraliste n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. Les syndicats réformistes se réjouissent d'une avancée positive (sic). Cela ne résout pas le problème du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui a baissé de 6 % depuis le gel du point d'indice depuis 2010. Depuis 1995, les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat !

Vers une flexibilité accrue

La Loi El Khomri, en faisant disparaître la hiérarchie des normes, fera que l'accord d'entreprise primera sur la loi alors qu'actuellement cela n'est possible que si l'accord d'entreprise est plus favorable que la loi.

Cette loi prétend mettre en place encore plus de flexibilité. La possibilité est donnée de moduler les horaires de travail, en dehors du cadre légal des 35 heures, par accord local. Donc au nom de *l'autonomie*, on pourra nous faire travailler plus de 35 heures par semaine et pour les enseignants, par exemple, cela peut augmenter grandement leurs temps de présence devant élèves. Dans le même ordre d'idée, la réforme fait disparaître l'amplitude obligatoire entre deux journées de travail : 11 heures fractionnables, imaginez les effets sur les horaires en décalés dans la fonction publique hospitalière ! Pour les chauffeurs de bus qui ont une amplitude de 14 heures tenant compte de la spécificité du métier et de la fatigue qu'il occasionne, avec cette mesure, cela signifiera des services toujours plus longs et des temps de repos raccourcis qui auront des conséquences sur la santé des salariés et sur la sécurité des usagers !

La précarisation accrue encouragée par la Loi Travail

Dans l'article 37, on note une remise en cause de la résorption de la précarité dans l'Éducation Nationale. Puisque cet article offre la possibilité de recourir massivement aux contrats précaires dans l'Éducation Nationale en fonction des nécessités des établissements. Alors que les contrats précaires ont numériquement explosé dans les dernières années, l'État mène une attaque contre le statut des fonctionnaires, puisque le cadre de recrutement légal dans la fonction publique est le statut de fonctionnaire. Les précaires doivent être titularisés, le Ministère doit ouvrir les nombres suffisants de postes aux concours pour des services publics de qualité.

Recul de la formation professionnelle

Cette Loi réintroduit un dispositif qui existait sous Napoléon Ier, le *livret ouvrier*. Mais deux cents ans plus tard, il est devenu numérique. Cette version 2.0 du *livret ouvrier* ne vise qu'à ficher les salariés, et cela va de pair avec la mise en place du *livret scolaire* numérique à la rentrée 2016.

Ce *livret ouvrier* sera conservé par l'organisme gestionnaire du livret et communicable à l'employeur ; il contient les informations sur les compétences acquises, les périodes de sorties de l'emploi : et disons-le, une compétence se paiera toujours moins qu'un diplôme.
Dans le cadre de la formation professionnelle, y compris pour les élèves des filières professionnelles (bac pro), il faut valider des compétences et des attestations dont la valeur reste douteuse seront délivrées par des organismes tout aussi douteux. En terme d'emploi, une compétence se paye moins chère qu'un diplôme.

Baisse de la rémunération des heures supplémentaires Baisse des salaires

Là encore, le gouvernement et son allié le MEDEF ont trouvé le moyen de nous faire travailler encore plus, tout en nous faisant gagner moins. Puisque dans le texte il est prévu que les heures supplémentaires ne soient plus majorées que de 10 % au lieu de 25 %. C'est encore le pouvoir d'achat des salarié-e-s qui va être écorné.
Toujours par accord d'entreprise, la possibilité sera offerte de baisser les salaires. On attaque les salaires de ceux qui en ont le plus besoins, alors qu'on a fait cadeau de 50 milliards d'euros au patronat dans le cadre du Pacte de Responsabilité, sans aucune contre-partie du patronat, et surtout sans les embauches promises alors que les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi élevés.

Un rôle réduit de l'inspection du travail

La loi El Khomri prétend réduire encore plus le rôle de l'inspection du travail. Par exemple, en cas de plan social, il n'y aura plus besoin de l'accord de l'inspection du travail, une simple information lui sera adressée. Les salarié-e-s se retrouveront donc à la merci de l'employeur qui pourra faire du chantage à l'emploi sans vergogne. Les licenciements seront possibles, y compris pour des entreprises qui font des bénéfices.

Attaque sur la santé des salariés

Dans ce projet de loi de recul social, la prévention de santé des salarié-e-s est menacée. La visite de travail obligatoire qui est passée de un an à deux ans passera à cinq ans. Les avis de la médecine du travail ne seront plus pris en compte, ou seulement de manière anecdotique.
Tout cela signifie qu'il sera encore plus difficile d'obtenir des reconnaissances de maladie professionnelle. On négligera encore plus les incidences du travail sur la santé des salarié-e-s, plus de prévention des risques physiques, psycho-sociaux et des conditions de travail pathogènes.

Remise en cause des Prud'hommes

Cette instance de la défense des intérêts des salarié-e-s dans les conflits nés de la relation de travail, voit la réduction de son rôle de rééquilibrage face aux injustices commises contre les salarié-e-s. Puisque en cas de licenciement abusif, les indemnités seront plafonnées en fonction de l'ancienneté des salarié-e-s, avec un maximum de quinze mois. Or, vu le coût des procédures pour les salarié-e-s, le plafonnement des indemnités les découragera de faire valoir leur droit si les indemnités couvrent à peine leurs frais. Cela sera aussi une occasion de fermer encore des Conseils de Prud'hommes.

Bruno (Sud Éducation 30)

Décryptage féministe du projet de loi El Khomri

Lundi 21 et mardi 22 mars avaient lieu à Paris les Intersyndicales Femmes. Chaque année depuis maintenant 18 ans, les syndicats Solidaires, CGT et FSU organisent une rencontre formation sur le féminisme. Nous étions trois militantes de Solidaires Gard à y participer.

Cette année le programme a été bouleversé suite aux événements sociaux et aux mobilisations contre la loi El Khomri. Une après-midi a été consacrée au décryptage féministe de la loi Travail, parce qu'en effet si ce projet de loi est dangereux pour tous et toutes les salariées, il est particulièrement défavorable aux femmes. On trouve dans ce texte des reculs majeurs concernant l'égalité professionnelle Femmes/Hommes, mais aussi concernant le temps de travail.

En effet la négociation dans les entreprises n'a jamais été la manière la plus efficace pour obtenir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce sont les mobilisations féministes et les lois qui sont contraignantes pour les entreprises. Le rapport de force est essentiel à l'avancée des droits des femmes. Or les femmes sont nombreuses dans les TPE/PME, là où les syndicats sont faibles et où le rapport de force est souvent défavorable aux salarié-es.

Quelle égalité professionnelle entre hommes et femmes ?

L'égalité professionnelle Femmes/Hommes est prévue par la loi et les conventions collectives. Ce qui veut dire qu'un accord d'entreprise sur ce sujet ne peut être que plus favorable (si l'accord de branche prévoit 3 ans pour supprimer les écarts de salaire, l'accord d'entreprise ne peut prévoir qu'un délai plus court). Avec la loi travail ce n'est plus le cas.

Alors qu'aujourd'hui les négociations sur l'égalité professionnelle se font chaque année, le projet de loi permet que cette question ne soit traitée que tous les 3 ans.
Autant dire qu'avec ces mesures, l'égalité professionnelle est renvoyée aux calendes grecques !
Rappelons qu'aujourd'hui 80% des salarié-es à temps partiel sont des femmes. En 2013, la loi a fixé le minimum légal de temps de travail de 24h/semaine. Après le projet de loi, la durée minimum n'est plus définie par la loi mais par les accords d'entreprises.

L'employeur-se n'aura plus besoin de passer par l'inspection du travail pour mettre en place le temps partiel. Cela donne aux employeur-ses tout pouvoir.

Les accords de compétitivité seront élargis aux cas de "préservation de l'emploi ou développement de l'emploi". Cela permet d'imposer des mesures qui n'étaient pas prévues dans le contrat de travail (augmentation du temps de travail, flexibilité, mobilité...). Pour ceux et celles qui refuseront, ils et elles pourront être licencié-es. Ceci touche particulièrement les femmes, qui du fait des autres charges, ont beaucoup moins de possibilité d'adaptation.

Charlotte (Solidaires 30)

Ça se complique à Careiron...

Depuis fin décembre, plusieurs événements se sont déroulés au CH le Mas Careiron. Suite aux différentes manifestations organisées sur le CH en 2015, des réunions de négociations ont été mises en place à partir du 19 octobre 2015 et sont programmées jusqu'en 2016..

Mi-décembre 2015, l'intersyndicale a apporté des propositions concrètes lors d'une réunion de négociations auprès de la Direction. Élément important : le Directeur général du CH était absent, et ce pour une longue durée. De ce fait, c'est le Directeur adjoint du CH qui le remplaçait dans ses fonctions. Une nouvelle réunion de négociations est prévue le 5 janvier 2016 afin de faire aboutir celles-ci et de mettre en commun un éventuel accord.

Mettre la pression sur les négociations…

Le 5 janvier, un préavis de grève a été posé - jour de la réunion des négociations - afin de soutenir la délégation intersyndicale. Il n'y a pas eu d'accord mis en commun et une nouvelle réunion des *négos* est programmée au 28 janvier.

Entre-temps, un conseil de surveillance (CS) de l'établissement s'est déroulé le 22 janvier.

La Direction de l'ARS annonce que le Directeur Général ne pourra plus assurer ses fonctions. Il est remplacé par un Directeur par intérim (dirigeant également l'hôpital d'Alès) en attendant la nomination d'un nouveau Directeur.

Il a été stipulé le fait qu'une enquête allait être ouverte sur le CH par la cour des comptes et par l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) mais qu'en aucun cas cela devrait interrompre les réunions de négociations entre l'intersyndicale et la Direction.

L'intersyndicale a rencontré la cour des comptes (à la demande de l'intersyndicale!) afin de mettre en avant les différentes niches économiques sur le CH. Nous les informons par le biais de cette rencontre le bilan des réunions passées entre les syndicats et les médiateurs en 2015.

L'intersyndicale a également rencontré 2 représentants de l'IGASS en février qui ont présenté un pré-rapport. Il a été mis en avant 3 axes d'amélioration sur le CH:

- Les GHT (groupement hospitalier de territoire) avec l'élaboration d'un projet médical partagé avec les différents médecins psychiatres des CH.
- Travail institutionnel sur la prise en charge des patients.
- Améliorer le dialogue social entre les partenaires sociaux et la Direction.

Un rapport sera présenté aux syndicats, à la Direction, à la Direction de l'ARS et au ministère de la santé.

A ce jour, l'intersyndicale a demandé un RDV auprès du nouveau président de la CME afin de discuter sur la dernière rencontre avec l'IGAS et leurs prérogatives.

Nous n'avons pas aujourd'hui de nouvelle date de rencontre pour les négociations avec la Direction.

Sophie (SUD Santé-Sociaux 30, section Careiron)

Mairie de Nîmes : des agents vacataires en lutte!

Le mardi 02 Février, le syndicat SUD de la Mairie de Nîmes a organisé une conférence de presse avec des guides conférenciers et des médiateurs culturels, qui ont un statut d'agents vacataires. Nous avons dénoncé les diminutions drastiques des budgets alloués aux services culturels et éducatifs, avec des conséquences pour les agents mais également pour les usagers. Voici le communiqué de presse diffusé :

La Direction des Affaires culturelles nous a récemment informés, oralement, que le budget alloué au service des publics était diminué de manière drastique. Cette nouvelle situation a pour conséquence une réduction de plus de 50% de nos missions pédagogiques, et ceci sous réserve qu'elles nous soient toujours confiées.
Ces circonstances nous empêchent de satisfaire correctement aux nombreuses demandes émanant des établissements scolaires, des structures hospitalières, médicales et associatives. Au regard de la qualité des prestations fournies depuis de longues années, la demande est en augmentation constante ; depuis décembre 2015, ces missions de service public sont menacées.
Nous contribuons avec dévouement à un réel projet éducatif et culturel de la Ville de Nîmes et cette décision vient entraver les ambitions culturelles et touristiques de la ville de Nîmes, Ville d'Art et d'Histoire, et de plus, candidate au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
Nous sommes convaincus qu'une offre culturelle doit être maintenue afin de pouvoir garantir l'accès à l'éducation et à la culture pour tous. Nécessités par ailleurs contenues dans de nombreux textes internationaux, européens et nationaux (Article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels, Constitution française,…).
Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons redoubler d'efforts pour que chacun puisse, grâce à l'Éducation et à la Culture, devenir citoyen, individu à part entière et appartenir de manière responsable à une société dans laquelle ces notions sont fondatrices du vivre ensemble.
Nous sommes des acteurs réellement engagés en ce sens et nos compétences sont reconnues et sollicitées par nos publics nombreux, avec lesquels nous avons construit, dans la durée, une collaboration fructueuse. Nos missions sont, chaque jour, portées par cette conviction.

Plus d'infos : https://vacatairesculturequelavenir.wordpress.com/

Gérald (SUD mairie 30)

Le 10 mars la vieille garde de *Solidaires 30* en action

La journée interprofessionnelle a été un succès et a répondu à nos objectifs : une apparition conséquente (plus d'une vingtaine de retraités de *Solidaires* et presqu'une dizaine d'actifs, apparition des drapeaux de l'*UNIRS-Solidaires* et distribution d'un tract, intervention de François – lisant le tract -, participation à l'occupation du hall d'accueil du *Conseil Général*.

Une conférence de presse intersyndicale organisée par Roger avait bien préparé l'intervention des retraités, dans les médias.
Le tract distribué ce 10 mars avait été décidé par l'AG du matin. Son contenu adaptait le communiqué national de l'*UNIRS* qui appelait les retraités à rejoindre *leurs enfants et petits-enfants* dans la rue contre la *loi travail*. Ce tract a été bien accueilli par les 300 à 400 manifestants.
Avec cette action et le rôle de nos deux porte-parole nous entrons de plain pied, comme nous l'avions envisagé, dans l'unité syndicale et abordons, en conséquence, une partie de nos projets (plus spécifiquement liés à la défense des retraites). A nous d'entrevoir la suite.
Nous avons également décidé d'organiser, en mai, une **AG ouverte** à nos sympathisants, en présence de **Gérard Gourguechon**, le secrétaire de l'*UNIRS*. Gérard est d'accord.

Fred (Solidaires retraité-e-s)

Syndicalisme sans frontière

Une délégation de quatre militant-e-s de Solidaires Gard était présente, le 20 février 2016, à Toulouse dans les locaux de Solidaires 31, pour participer à une rencontre syndicale transfrontalière.
Cette rencontre avait pour vocation d'offrir un cadre d'échange entre acteurs et actrices du mouvement syndical des deux côtés des Pyrénées.
Au final : pas moins de 40 militants et militantes, étaient présent-e-s : des syndicalistes français-e-s (Solidaires Haute Garonne, Solidaires Gard mais aussi Solidaires Ariège et Aveyron, CNT-SO et CNT-f), des syndicalistes de l'Etat espagnol (CGT-e, IAC (syndicat indépendantiste catalan), Intersindical, GESTHUA (syndicat catalan), LAB (syndicat indépendantiste d'Euskadi)).

Ateliers et projets communs

Au cours des débats certaines thématiques ont fait l'objet d'ateliers spécifiques :
- La répression syndicale et la criminalisation du mouvement social avec l'idée de faire le samedi 11 juin 2016, en lien avec les réalités de l'Etat français (instauration de l'Etat d'urgence) et celles de l'Etat espagnol (application de la *Ley Mordaza,* « Loi bâillon »), une initiative commune. En écho du rassemblement qui aura lieu à Genève devant le siège de l'OIT, il est proposé différentes actions dans des localités frontalières. Ces manifestations permettront l'intervention et la jonction d'équipes syndicales des deux côtdes Pyrénées (Perpignan, San Sébastian), mais aussi plus largement et simultanément, si possible, dans d'autres villes du Sud de la France (Rodez, Nîmes Toulouse par exemple).

- La problématique des travailleurs et travailleuses transfrontaliers et les questions liées à cette réalité (différences de statuts et de droits du travail entre les deux pays) ;

- L'incitation au jumelage de syndicats locaux et/ou de mêmes secteurs des deux cotés des Pyrénées ;

- Un travail est entamé autour de la question de la disparition des hôpitaux de proximité et ses conséquences notamment sur les services d'urgences et les maternités.

- Une action, enfin, contre les paradis fiscaux et la fraude fiscale aura lieu dans la principauté d'Andorre.

En conclusion de cette journée internationaliste, différents points d'information ont été expos par certaines délégations. Le syndicat Intersyndical a présenté sa campagne pour le 8 mars : *" Espace libre de machisme "* ; l' IAC catalane a évoqué la lutte des chauffeurs et chauffeuses de bus de la ville de Saragosse en grève depuis plusieurs semaines.

Les organisations participant à cette rencontre se retrouveront, au courant de l'automne 2016, pour faire le bilan de ces actions et approfondir l'indispensable coopération transfrontalière.

Jérémie (Solidaires 30)

Débat public : De l'état d'urgence à l'état d'exception permanent

Le Comité gardois ***"Sortir de l'état d'urgence"*** a appelé le samedi 12 mars devant le Palais de justice de Nîmes à un rassemblement. Une cinquantaine de personnes était présente, dont entre autre des militant-e-s de Solidaires Gard, qui participe activement au Comité.

Le Comité a décidé, en outre, afin de donner de l'ampleur avec cette campagne, d'organiser un débat public en présence de Sophie Mazas, membre de la LDH et avocate :

Meeting «Défendons nos libertés!»
Jeudi 7 avril 2016 à 18h30
Salle CMCAS Mas Verdier 222 rue de Maupassant à Nîmes

Le DAL 30 en action

Depuis plusieurs années se pose de façon importante les questions du logement à Nîmes et ses environs. Le logement est un droit, mais de plus en plus nous rencontrons des sans abris, des mal logés, des sans domiciles fixes, qu'ils soient Roms, déboutés du droit d'asile, des migrants économiques, de plus en plus de jeunes, des femmes victimes de violences, beaucoup de personnes précaires.
Leur maison c'est la rue, ils n'ont que la pluie, le froid, la chaleur, les étoiles comme toit.
A Nîmes, après 2 ans de luttes pour faire loger les familles Roms du " Campement de la honte " et l'issue favorable suite aux mobilisations, nous avons décidé de continuer et de créer un comité du DAL (Droit au Logement).

Pourquoi un DAL ?

Le DAL aura pour but d'unir et organiser les familles et personnes sans logis, mal logées, locataires ou non, confrontées à des difficultés économiques, à une discrimination, au racisme ou à toute autre situation portant atteinte à l'accès ou au maintien dans un logement accessible et durable.
Une première réunion a eu lieu afin de faire un bilan sur la situation et les besoins, le cadrage de l'offre de logement sur Nîmes et le Département, notamment dans le domaine public, privé, HLM, autres...
Nous avons constaté l'engouement militant à la création d'un DAL et, rapidement des commissions de travail ont été mises en place :
1 - Commission états des lieux et actions collectives.
2 - Commission permanences.
3 - Commission communication / contact.
4 - Commission organisation.
Un débat public avec Jean-Baptiste EYRAULD, Co fondateur et militant du DAL, a eu lieu au mois de novembre 2015 Centre Pablo-Néruda à Nîmes.
Des distributions de tracts on eu lieu dans les quartiers pour sensibiliser la population sur les problèmes de logement.
Des militant-e-s ont participé aux quatre coins de la ville à des maraudes afin de rentrer en contact avec les personnes invisibles que l'on veut rendre visibles.
Nous avons organisé un rassemblement pour le 9 ème anniversaire de la loi DALO (Droit au logement opposable) annoncé par une conférence de presse largement médiatisée.
L'assemblée Générale du DAL le 28 janvier 2016 à Pablo-Néruda a rassemblé plus de 70 personnes, et presque autant d'adhésions.

Perspectives…

Aujourd'hui, par nos actions, par nos mobilisations, nous mettrons tout en œuvre pour que plus une personne ne puisse dormir à la rue, nous ferons en sorte que l'état applique la loi de réquisition.
Des logements vides, c'est inacceptable.
La flambée des prix des loyers et des charges locatives pour des raisons de spéculation immobilière qui menace d'expulsion des familles, des personnes, c'est inacceptable.
Des familles, des enfants, des personnes malades, des personnes âgées, des jeunes qui dorment à la rue, c'est inacceptable.
Partout dans nos syndicats, soyons solidaires, prenons en charge par notre soutien ce problème qui peut -être ne nous concerne pas aujourd'hui, mais demain ?

Roger MATHIEU (Solidaires retraité-e-s Gard)

Contact :
Solidaires 30
6 rue porte d'Alès 30000 Nîmes
Tél/Fax :04.66.36.86.70 - Mail : solidaires.gard@laposte.net